

**ARRÊTÉ N° 23-2021-10-14-00002 EN DATE DU 14 OCTOBRE 2021  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 23-2021-10-06-00006 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2021 FIXANT LA  
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE  
PERSONNES**

La préfète de la Creuse

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2021-10-06-00006 du 6 octobre 2021 fixant la composition de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes ;

**VU** le message en date du 14 octobre 2021 par lequel le Syndicat des Taxis Indépendants (STI 23) de la Creuse sollicite la modification de ses représentants ;

**SUR** la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 23-2021-10-06-00006 du 6 octobre 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

**1) Collège État**

- La Préfète, ou son représentant, président de la commission ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations, ou son représentant ;
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, ou son représentant ;
- La Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant ;

**2) Collège des professionnels**

<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
<b>Syndicat des artisans du taxi de</b>	M. Fabrice BENOITON	M. Olivier PIERRE
	Mme Edith PECHEUX	M. Thibault MICHAUD
	M. Simon VIEIRA	Mme Sandrine DURIEUX

la Creuse 23 (SAT 23)	M. David VIREVIALLE	
	M. Alain DALLOT	

<u>Organisme</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants</u>
Syndicat des taxis indépendants de la Creuse (STI 23)	M. Jérôme GIVERNAUD	M. Christophe REMY

### 3) Collège des collectivités territoriales

		<u>Titulaire</u>
Représentants des Autorités Organisatrices des Transports (A.O.T.)	Région Nouvelle-Aquitaine	Titulaire : Mme Geneviève BARAT
	Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret	Titulaire : M. Patrick ROUGEOT Suppléant : Mme Sylvie BOURDIER
Représentants des autorités délivrant les Autorisations De Stationnement (A.D.S.)		M. Franck FOULON, Maire de BOUSSAC
		M. Thierry GAILLARD, Maire de SARDENT
		Mme Renée NICOUX, Mairie de FELLETIN
		M. Vincent TURPINAT, Maire de JARNAGES

### 4) Représentants d'associations

<u>Organisme</u>	<u>Titulaire</u>
Union Fédérale des Consommateurs UFC – Que choisir de la Creuse	M. François MARTIN
Association des Consommateurs de la Creuse	Mme VARLET
Association France Handicap	Titulaire : M. Michel L'HERMITE Suppléant : M. Frédéric GUILLON

**Article 2** : Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

**Article 3** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à chacun des membres de la commission et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Guéret, le 14 octobre 2021

la Préfète,

Virginie DARPHEUILLE

